

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 07-2021**

5 MAI 2021

Indemnités du Conseil communal

Proposition du Bureau du Conseil communal pour les indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants (Législature 2021-2026)

Responsabilité(s) du dossier :

- Bureau du Conseil communal

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Proposition du Bureau du Conseil	3
3. Conclusions.....	4

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Selon l'article 16 du Règlement du Conseil communal, celui-ci, sur proposition de son Bureau, fixe les indemnités du Bureau et des membres du Conseil, du secrétaire et du secrétaire suppléant, ainsi que des membres des commissions relevant du Conseil.

Cette décision est prise une fois par législature.

Il est apparu opportun au Bureau du Conseil de fixer les indemnités pour la nouvelle législature 2021-2026 avant que celle-ci ne débute.

2. Proposition du Bureau du Conseil

Le Bureau du Conseil vous propose de maintenir inchangées les indemnités du Conseil pour la législature 2021-2026 à l'exception de la rétribution du/de la secrétaire pour laquelle une augmentation de CHF 20'000.00 à CHF 23'000.00 par année est proposée pour une plus juste reconnaissance des heures de travail effectives de ce poste.

Les propositions du Bureau du Conseil sont les suivantes :

- | | | | |
|---|-----|-----------|-------------|
| • Président(e) du Conseil | CHF | 6'000.00 | par année |
| Frais de représentation | CHF | 4'000.00 | par année |
| • Premier vice-président(e) | CHF | 1'000.00 | par année |
| Frais annuels | CHF | 600.00 | par année |
| • Deuxième vice-président(e) | CHF | 600.00 | par année |
| Frais annuels | CHF | 300.00 | par année |
| • Secrétaire du Conseil* | CHF | 23'000.00 | par année |
| Frais annuels | CHF | 4'000.00 | par année |
| • Secrétaire suppléant(e) | CHF | 35.00 | par heure |
| • Rétribution par séance (des membres du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des commissions ad hoc et commissions permanentes)** | CHF | 60.00 | par séance |
| • Présidence par séance (Conseil communal, Bureau du Conseil, commissions ad hoc et commissions permanentes) | CHF | 100.00 | par séance |
| • Pour l'auteur d'un rapport | CHF | 200.00 | par rapport |
| • Pour les opérations de dépouillement des votations ou élections | CHF | 25.00 | par heure |

*Si la/le secrétaire du Conseil Communal ne fait pas partie du Conseil en tant que conseiller/ère communal-e, il/elle ne recevra pas de jetons de présence pour les séances du Conseil. Par contre, la/le secrétaire perçoit une rétribution par séance du Bureau, indépendamment de son appartenance au Conseil Communal.

**Seules les séances convoquées officiellement par le bureau sont rétribuées.

3. Conclusions

Vu ce qui précède, le Bureau du Conseil vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 07-2021 du 18 février 2021,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

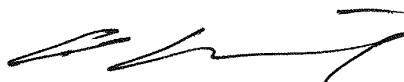
décide

1. d'approuver la proposition du Bureau du Conseil relative aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants pour la législature 2021 – 2026.

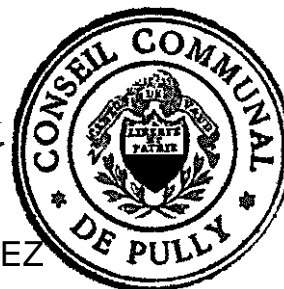
Approuvé par le Bureau du Conseil dans sa séance du 18 février 2021.

POUR LE BUREAU DU CONSEIL

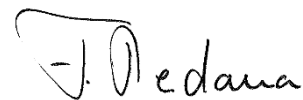
La Présidente



Odile CUENOUD GONZALEZ



La secrétaire



Francine MEDANA

Annexe(s) :

- Cahier des charges de la Secrétaire